



Arrêté de Police concernant et réglementant la circulation des véhicules à JALHAY-RR 672, à l'occasion de chasses en battue organisées sur le territoire de la commune.

Le Bourgmestre,

- Vu les battues de chasse organisées sur les terrains communaux traversés par la RR. 672, le mercredi 29 octobre 2025 et le mercredi 10 décembre 2025, par Monsieur EMONTSPool José, jose.emontspool@centracar.be, 4700 EUPEN, Am Kiesel, 13, 087/59 84 50, locataire du droit de chasse.
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter les accidents
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière,
- Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle loi Communale, Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle loi Communale, Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant la tutelle sur les communes de la Région Wallonne, en ses articles LI 133-1° et LI 133-2 ;
- Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière,
- Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière,

ARRETE

Art. 1^{er} : Le mercredi 29 octobre 2025 ainsi que le mercredi 10 décembre 2025, entre 08h30 et 17h30, sur la RN 672 entre les lieux-dits **BEULEU** (Bk 9.100) et **BELLE-CROIX** (Bk 13.800), la vitesse des véhicules sera limitée à **50km/h**.

Art.2 : Les dispositions à la présente seront signalées aux usagers par des signaux

- > conformes à l'annexe 2 du code de roulage à savoir les signaux C43 - A 51-A27
- > placés dans les deux sens de la circulation
- > **répétés à plusieurs reprises sur la RR 672 pour rappel, vu la distance de 4.700km**
- > **La signalisation sera déposée par les services communaux mais positionnée et rangée en fin de battue par les organisateurs de celle-ci.**

Art. 3 : Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi. **Art. 4 :**

Copie de la présente sera transmise :

- A Monsieur le Procureur du Roi /section roulage à Verviers,
- A Monsieur le Chef de la Zone des Fagnes (service Intervention et direction des Opérations)
- Aux services de la Zone de secours n° 4 (112)
- Au service du SPW District de Verviers
- Aux services du TEC Liège Verviers
- A notre Police
- A notre service des Travaux
- A l'organisateur de la battue

Jalhay, le 120 octobre 20245
Par délégation

Michel PAROTTE
Echevin

